

neodisher[®] IP Spray

Lubrifiant pour instruments chirurgicaux
Spray



Principaux domaines d'utilisation : Propriétés :

Entretien manuel des instruments chirurgicaux, et en particulier des instruments articulés.

neodisher IP Spray est à base d'huile blanche médicinale (paraffine hautement purifiée pour l'usage pharmaceutique).

Utilisé par vaporisation sur les instruments chirurgicaux selon la préparation en machine lorsque la lubrification habituelle dans les lave-endoscopes est insuffisante ou lorsqu'il y a absence de neodisher IP Konz dans les lave-endoscopes.

neodisher IP Spray :

- ne laisse pas de dépôt
- n'influence pas la stérilisation dans les stérilisateurs à vapeur ou autoclave.
- ne contient pas de CFC
- ne comporte aucun risque toxicologique

Utilisation et dosage :

Vaporisation ciblée sur les instruments articulés.

Lors de la vaporisation tenir le vaporisateur verticalement.

Pour la vaporisation de paniers, utiliser le pulvérisateur avec le gicleur auxiliaire. Retirer le tube de l'embout et découper avec des ciseaux jusqu'à la longueur choisie. Mettre ensuite le tube dans l'embout. Ainsi, le pulvérisateur est optimal.

Le traitement doit être conforme à la réglementation sur les dispositifs médicaux.

Respecter les recommandations des fabricants d'instruments selon EN ISO 17664.
Pour un usage professionnel uniquement.

Toxicologie

En utilisation recommandée neodisher Ip Spray ne présente pas de risque toxicologique (Expertise sur la base de la norme EN ISO 10993-1).

Les matières actives sont enregistrées par le FDA (No. 176210, 177200, 172878).

Composants :

Selon la recommandation européenne :

< 5 % tensioactifs non ioniques

> 30 % d'hydrocarbures aliphatiques (huile de paraffine hautement purifiée pour l'usage pharmaceutique), gaz de propulsion propane/butane

Marquage CE :

neodisher IP Spray est conforme à la directive européenne 93/42/CEE, annexe I sur les dispositifs médicaux.

Stockage :

A conserver entre 5°C et 30°C. Le produit est valable 4 ans.
Utilisable jusqu'à : voir étiquette sur le spray

DrWeigert France SAS- 22, avenue des Nations-Immeuble Raspail -BP 88035 Villepinte- 95932 ROISSY CDG CEDEX
Tel : 01.48.67.90.33 - Fax : 01.48.67.29.14 - Email : info@drweigert.fr - www.drweigert.fr



DR. WEIGERT

Les informations de cette fiche technique se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Elles ne sauraient dispenser l'utilisateur de ses propres contrôles et de se reporter à la législation en vigueur. Une assurance juridique de propriétés déterminées ne peut pas être déduite.

neodisher[®] IP Spray

Lubrifiant pour instruments chirurgicaux
Spray



Indications de risques et consignes de sécurité :

Classement et étiquetage selon les critères du décret des matières dangereuses et des directives européennes pour le concentré.

L'étiquetage du produit résulte de la directive sur les aérosols 75/324/EU

Symbole de danger F+ – hautement inflammable

Indications de risques :

R 12 extrême ment inflammable.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.

Le flacon est sous pression. Protéger des rayons du soleil et de températures supérieures à 50°C. Après utilisation ne pas ouvrir ou brûler.

Consignes de sécurité :

S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles
Ne pas fumer

S 23 Ne pas respirer l'aérosol

S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Vous trouverez des informations relatives à la sécurité et à l'environnement dans les fiches de données de sécurité de la CEE.

Celles-ci sont disponibles sur : www.drweigert.fr - rubrique « service ».

Conditionnement :

Carton de 12 bombes de 400 ml

FT 4304/2 – 4
03/12

Dr Weigert France SAS- 22, avenue des Nations - Immeuble Raspail - BP 88035 Villepinte- 95932 ROISSY CDG CEDEX
Tel : 01.48.67.90.33 - Fax : 01.48.67.29.14 - Email : info@drweigert.fr - www.drweigert.fr -



DR. WEIGERT

Les informations de cette fiche technique se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Elles ne sauraient dispenser l'utilisateur de ses propres contrôles et de se reporter à la législation en vigueur. Une assurance juridique de propriétés déterminées ne peut pas être déduite.